



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 6 décembre 2021 à 20 h 44 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Est absent :

Claude Ferguson, conseiller du district n° 2

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jacques Des Ormeaux, directeur général par intérim

Ouverture de la séance

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2021-12-373)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 décembre 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Cette période de questions débute à 20 h 44 et se termine à 21 h 08.

*La période de questions lors de cette séance porte exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.



Avis de motion - Règlement sur la tarification des activités, biens et services de la ville en 2022

La conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à actualiser les tarifs imposés pour les activités, biens et services offerts par la Ville pour l'exercice financier 2022.

Le projet de règlement est déposé.

Avis de motion - Règlement de taxation foncière 2022

La conseillère Virginie Dostie-Toupin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement relatif à l'imposition et au prélèvement de la taxe foncière générale et de compensations pour l'exercice financier 2022 sera adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise:

- à imposer et à prélever la taxe foncière générale et toute compensation pour l'exercice financier 2022; et
- à fixer les dates d'échéance des versements payables.

Le projet de règlement est déposé.

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 21 h 11.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière